



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 avril 2013

Consultation publique de l'AMF sur son projet de règlement général concernant les adaptations nécessaires suite à l'entrée en vigueur du règlement européen n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR) (Fin de la consultation : 15 mai 2013)

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

DÉRIVÉS OU PRODUITS
STRUCTURÉS

19 mai 2022

Les Turbos



ACTUALITÉ

COOPÉRATION

29 juillet 2021

L'AMF et l'ACPR
signent deux accords
de coopération avec la
SEC concernant le
régime applicable aux
Security Based Swap
Dealers (SBSD) aux
Etats-Unis



COMMUNIQUÉ AMF

MARCHÉ ACTION

01 juillet 2021

L'AMF publie une
analyse de l'impact de
l'introduction d'un
ralentisseur sur la
plate-forme Eurex sur
la liquidité des options
sur actions françaises



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02